

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/659 du 7/7/1982 ^{ub}
DECRET N° /MTPS-DGTFF-DFP.210.KJ
portant intégration et nomination de Mlle
INOKOMISSIKA Jeanne Marguerite dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 juillet 1979;

Vu la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut Général des
fonctionnaires;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement;

Vu le décret 62-130/ME du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;

Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination,
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret 63-84/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

Vu le décret 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclass-
sements ;

Vu le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 80-644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80-644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée

DECRETE

.../...

48

ARTICLE 1ER- En application des dispositions du décret 67-304 du 30.9.67 susvisé, Mlle INOKOMISSIKA Joanne Marguerite, née le 23 juillet 1956 à Matadi (Zaire), titulaire de la licence en Economie Sociale et Familiale option : Nutrition et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPET) option Economie Sociale et Familiale obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) au grade de Professeur Certifié de 1er échelon stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Educ
tion Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 81-82 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BR.ZZAVILLE, le 7 Juillet 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Edu-
cation Nationale,

Colonel Louis SYEVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA-OBAMA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIFICATIONS :

JORPC.....1
DGTFP-DFP.....2
DFP/BST.....2
D.B.....1
DCF.....1
MEN.....2
DFAA.....2
DCSSIER.....1
INTERESSEE.....2
SGCM/BC.....1